

CCR MID CAP EURO

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN

Part R : FR0007061882

Part I : FR0010914564

Dénomination CCR MID CAP EURO

Forme juridique FCP de droit français

Société de gestion CCR Asset Management

Gestionnaire comptable par délégation : BNP Paribas Fund Services

Durée d'existence prévue ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans

Dépositaire / Conservateur : BNP PARIBAS Securities Services

Commissaire aux comptes FIDUS

Commercialisateurs CCR Asset Management / Groupe UBS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

Actions des pays de la zone euro

Objectif de gestion

Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice Euro Stoxx Mid Net Return.

Indicateur de référence EURO STOXX MID NET RETURN

L'indice Euro Stoxx Mid Net Return (libellé en euros, dividendes réinvestis) est représentatif des sociétés de moyennes capitalisations de la zone Euro. Cet indice est dérivé de l'indice Stoxx Mid 200. Il couvre les principaux pays de la zone Euro. Cet indice est publié par la société Stoxx Limited et disponible sur www.stoxx.com.

Stratégie d'investissement

Le fonds adoptera une stratégie d'investissement « value » qui consiste :

- à procéder, à travers une analyse rigoureuse de l'entreprise en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs, à la sélection d'actions jugées sous évaluées par le marché
- et à détecter un « catalyseur » (restructuration, cession d'actifs...) permettant d'anticiper la hausse du cours de bourse par rapport à la valeur industrielle de l'entreprise.

Le gestionnaire considère une action comme sous évaluée par le marché lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse.

CCR MID CAP EURO

Prospectus simplifié

La gestion est discrétionnaire et de conviction autorisant une forte autonomie dans les choix d'investissement et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. A ce titre, l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice de référence.

Le fonds sera exposé de façon permanente, à hauteur de 75% minimum et jusqu'à 110% de l'actif :

- en actions de sociétés de moyenne capitalisation dont le siège social est situé dans un pays de la zone euro (y compris la France)
- et autres titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions.

Le fonds pourra également intervenir sur les instruments dérivés soit en couverture du risque "actions" du portefeuille - tout en respectant l'exposition permanente minimum de 75% de l'actif sur les marchés d'actions - soit en exposition du portefeuille (jusqu'à 110% de l'actif net) à des actions, secteurs d'activité ou indices de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur marchés à terme se feront dans la limite d'une fois l'actif du fonds, la surexposition étant plafonnée à 10% de l'actif.

A titre accessoire et dans la limite de 10% maximum de son actif, le fonds pourra être investi sur d'autres marchés actions des pays de l'OCDE hors ceux relevant de la classification du fonds et de sa stratégie d'investissement et/ou détenir des parts ou actions d'autres OPCVM de droit français, ou européens, conformes à la Directive 85/611/CEE modifiée, à titre de diversification.

Les OPCVM détenus en portefeuille pourront être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Egalement à titre accessoire, le fonds pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, des dépôts et des emprunts d'espèces.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

1/ **Risques actions et de marché** : le fonds est fortement exposé, entre 75% et 110% de l'actif, au risque des marchés d'actions ; si les marchés actions baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont concentrés sur les actions de moyenne capitalisation. Le volume de ces titres cotés en bourse étant généralement réduit, les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

2/ **Risque lié à la gestion du fonds** : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours des actions . Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas à tout moment investi dans les valeurs les plus performantes.

3/ **Risque de perte en capital** : le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque accessoire :

Risque de change

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Le détail de cette rubrique est mentionné dans la note détaillée du prospectus.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tout souscripteur recherchant une valorisation dynamique du capital et qui accepte de s'exposer à un risque action important.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée cinq ans

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	2% – négociable
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Part R	Part I
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen	1,50% TTC – l'an taux maximum	0,90% TTC – l'an taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	Néant	
Prestataires percevant des commissions de mouvement Le Dépositaire La Société de gestion (CCR Asset Management)	Prélèvement sur chaque transaction	102 euros TTC maximum 0,40%TTC maximum	

CCR MID CAP EURO

Prospectus simplifié

Régime fiscal

Eligible au PEA

Les fonds communs de placement n'ayant pas la personnalité morale, ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Modalités de souscription et de rachat

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 15h30 auprès du dépositaire, BNP PARIBAS Securities Services – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93 500 Pantin et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation).

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre
(1^{ère} clôture : décembre 2002)

Affectation des résultats

Capitalisation

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Quotidienne, sur la base des cours de clôture. L'OPCVM ne valorise pas les jours fériés légaux en France et/ou en cas de fermeture des marchés Euronext de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Disponible dans les locaux de la société de gestion : CCR Asset Management

Devise de libellé des parts

Euro

	Parts I	Parts R
Code Isin	FR0010914564	FR0007061882
Valeur liquidative d'origine	10 000 euros Création de la part I le 28 juin 2010	200 euros
Montant minimum de première souscription	100 parts	1 part
Montant souscriptions ultérieures	Des dix-millièmes de parts	Des millièmes de part

Les parts R sont fractionnées en millièmes depuis le 28 juin 2010. Les souscriptions sont recevables à partir d'une part entière minimum et au-delà avec des fractions de parts le cas échéant ;

Les parts I sont fractionnées en dix-millièmes depuis leur création, soit le 28 juin 2010. Les souscriptions sont recevables à partir de 100 parts entières minimum et au-delà avec des fractions de parts le cas échéant ;

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 17 juillet 2001. Il a été créé le 24 juillet 2001.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CCR Asset Management
44 rue Washington, 75008 Paris
tél : 01 49 53 20 04
e-mail : CCRAM-contact@ubs.com

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet : www.ccr-am.com

Le document « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles la Société de Gestion a exercé les droits de vote au cours de l'exercice, sont à la disposition des actionnaires, sur simple demande au siège social de la société de gestion.

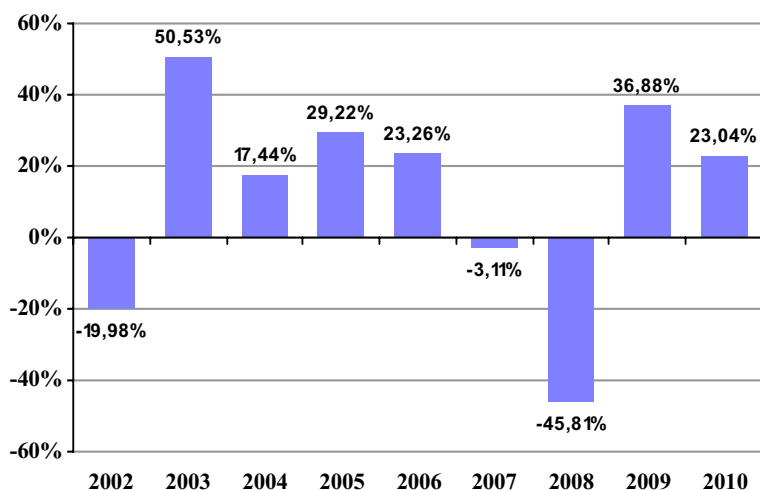
Date de mise à jour du prospectus : 13 septembre 2011

Le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	23,04%	-3,00%	1,74%
Indicateur de référence *	7,48%	-9,04%	-0,73%

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons net réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués

* Dow Jones Euro Stoxx Mid Price (libellé en euros, dividendes non réinvestis)

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	1,5%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :	0%
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en :	0,75%
- commissions de sur performance	0%
- commissions de mouvement	0,75%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,25%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

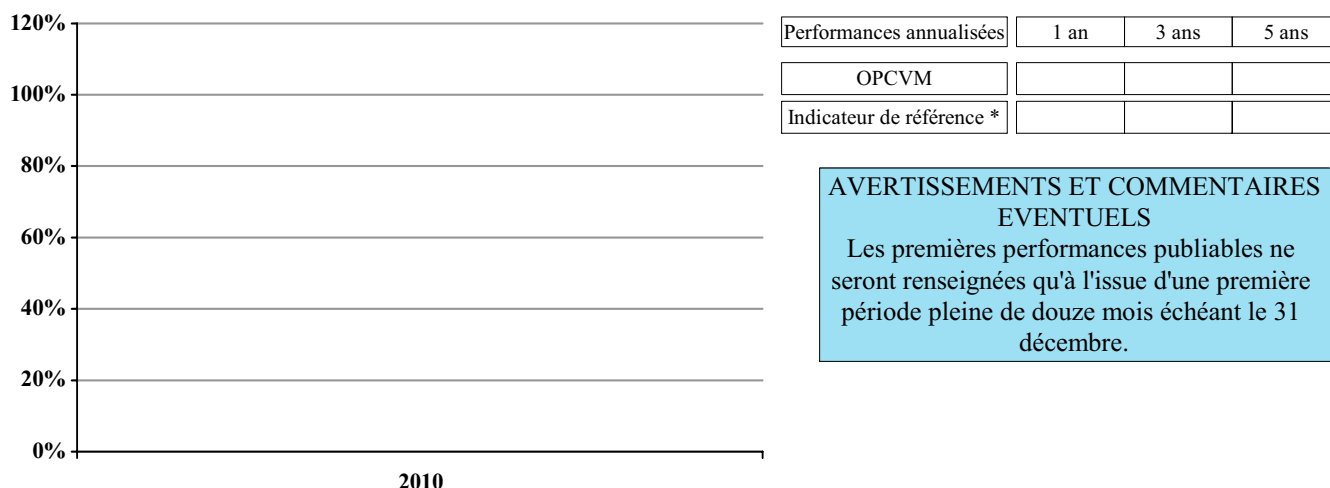
Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 1,21% de l'encours moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 138,23 de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



**AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES
EVENTUELS**

Les premières performances publiables ne seront renseignées qu'à l'issue d'une première période pleine de douze mois échéant le 31 décembre.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons net réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués

* Dow Jones Euro Stoxx Mid Price (libellé en euros, dividendes non réinvestis)

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au

Frais de fonctionnement et de gestion	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 	
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - commissions de sur performance - commissions de mouvement 	
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 1,21% de l'encours moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 138,23 de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	
Titres de créance	